



la poste condamnée ..

Rubrique : actualités - Date : vendredi 30 mars 2007

L'AFP signale que **le conseil des prud'hommes de Rouen a ordonné vendredi l'annulation du licenciement par la Poste en octobre 1999 d'une de ses employées qui s'était plainte d'être victime au travail de tabagisme passif**. L'agence qui indique que la Poste a été condamnée à verser 7500 euros au fils de cette employée décédée en décembre 2003, souligne que Nadine Lefèvre avait été licenciée après avoir publié dans les bâtiments de la Poste de Rouen un tract où elle accusait sa hiérarchie de « lâcheté » après avoir vainement tenté d'obtenir qu'on ne fume plus dans son bureau. Relevant que la Poste avait toujours soutenu que son licenciement n'avait « rien à voir avec le tabac » mais était lié aux difficultés qu'elle rencontrait dans l'exercice de son travail, l'agence rapporte que le conseil des prud'hommes affirme au contraire « qu'il convient de donner le plus grand crédit aux déclarations de Mme Lefèvre selon lesquelles ses ennuis ont débuté avec ses collègues à cause du tabac ». D'après l'agence, la Poste est également condamnée à verser un euro symbolique au Comité national de lutte contre le tabagisme.